



Reconnaissance anticipée du père par la mère ?

Par **Lili3176**, le **06/11/2012** à **19:31**

Bonjour,

Je suis actuellement enceinte de 7 mois et mon ami travaille en Espagne et ne le rejoindra qu'en janvier.

Étant donné que nous souhaitons que l'enfant porte le nom du père et que nous ne sommes pas mariés, il faudra qu'il fasse une reconnaissance anticipée. Cependant il ne peut pas se rendre en France pour le moment.

Puis-je donc faire cette démarche à sa place ou doit-il obligatoirement être présent ?

S'il me donne une dérogation et une photocopie de ses papiers d'identité par exemple ?

Par **pat76**, le **08/11/2012** à **15:37**

Bonjour

Votre ami envoie un courrier recommandé au service de l'Etat Civil de la mairie du lieu de la naissance de l'enfant, dans lequel il reconnaît être le père de l'enfant dont vous accoucherez.

Vous devez accoucher à quelle date en principe ?